



BVABO

Bulletin d'information

de l'association Bien vivre au Bois d'Oingt

17 juillet 2024

Les bibliothèques en France :

Nous renvoyons aux statistiques nationales publiées sous la responsabilité de l'Etat.

« Cap sur les coûts de fonctionnement des bibliothèques municipales »

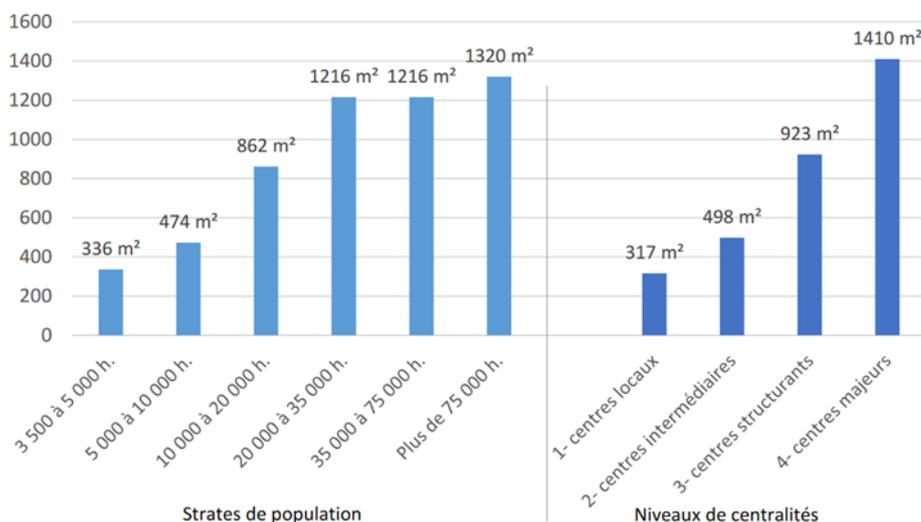
Une publication récente de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales

. D'après l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) - février 2024. P 17.

<https://www.collectivites->

[locales.gouv.fr/files/Accueil/Etudes%20et%20statistiques/OFGL/2024/OFGL_Cap_sur_23_Biblioth%C3%A8ques_VF.pdf](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/Etudes%20et%20statistiques/OFGL/2024/OFGL_Cap_sur_23_Biblioth%C3%A8ques_VF.pdf)

Graphique 1 : Surface moyenne/bibliothèque en fonction des strates de population et des niveaux de centralités



*Val d'Oingt avec ses 4100 habitants, ses commerces et ses 2 collèges **est en polarité 2, dans les centres intermédiaires.** Elle devrait dépenser en moyenne 110 000 euros /an pour sa bibliothèque, avoir 30 places assises et disposer de **498 m2 utiles.***

Qu'est-ce que la polarité 2 ?

« au sein d'une même strate de population, les dépenses par habitant augmentent avec le niveau de centralité de la commune. Ce dernier influence logiquement le rayonnement de la bibliothèque sur le territoire. Les fréquentations des bibliothèques sont en effet aussi liées à la présence d'autres équipements publics ou privés proches des bibliothèques, comme les établissements scolaires, les commerces, etc. L'équipement sera alors conçu pour accueillir des publics plus larges que les habitants de la commune : comme les scolaires, les travailleurs non-résidents dans la commune, etc. Les équipements des villes-centres impliquent donc des charges de fonctionnement plus importantes pour des équipements plus grands. (indicateur de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) »

Comment se situerait le projet actuel de Val d'Oingt, en sous-sol de la propriété Pichat ?



Le projet de la commune ne propose que 200 m2 utiles très mal positionnés en sous-sol (à noter : les m2 de caves ne comptent pas dans les surfaces utiles dans les évaluations de la DRAC).

Lors des visites comparatives que nous avons faites en 2023-2024 dans des bibliothèques autour de Lyon proches de nous, nous avons évalué un besoin de 500 m2 pour Val d'Oingt.

Nous avons refait le document de simulation des différents services nécessaires.

Remarque : ces évaluations locales sont en parfaite conformité avec les évaluations générales nationales publiées. Nous avons raison.

Conclusion : Dépenser un budget si important pour avoir une bibliothèque déjà inférieure aux besoins dès la conception, c'est une vraie faute politique.

Quelles étaient nos demandes et nos propositions ?

- **Une redistribution des organismes implantés dans les bâtiments afin de laisser davantage de place à la bibliothèque.**
- **Ou une réduction de l'ampleur des travaux dans la maison Pichat et la construction d'une bibliothèque neuve sur un terrain du centre du village.**

En résumant les bases de notre proposition, nous demandons de revoir la liste des services qui devaient être hébergés dans la maison Pichat et de donner priorité au seul service qui soit de la compétence de la commune : la bibliothèque et ses nouvelles fonctions élargies depuis les études et loi récentes.

Cf :LOI no 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite loi Robert, votée à l'unanimité par les députés et les sénateurs.

Rappels : l'hôpital de Saint-Cyr au Mont-d'Or dépend de l'Agence régionale de santé et il n'est pas financé ni par les communes, ni par les départements.

L'UDAF ne dépend pas non plus du budget des communes ni du département : c'est une fédération d'associations s'occupant de la famille, financée par l'Etat et les Caisses l'allocations familiales. Un but social, certainement, mais pas très différent de ce qui existe déjà au Bois-d'Oingt à la Maison du Rhône, devenue « France-services ».

C'est bien la commune de Val d'Oingt qui financera seule tous ces travaux, alors qu'il y aurait tant d'autres choses à faire.

Notre recours concernant le permis de construire a été rejeté, à cause d'un problème administratif, un oubli de notre part, une démarche complémentaire qui aurait dû être faite dans les 15 jours. Nous avons laissé passer la date, et le recours contre le permis de construire vient d'être rejeté. Nous n'étions pas certains de la réussite de cette démarche, mais c'était une façon de poser la question en cherchant des oreilles attentives.

Il reste le recours que nous avons présenté contre la décision elle-même. Mais nous aurons besoin de soutiens et de ténacité pour le faire prendre en compte. Nous ne pouvons guère espérer une écoute de la commune, écoute que nous n'avons pas eue jusqu'à ce jour.

Il est étonnant qu'une équipe municipale qui a été élue sans aucune majorité, soit aussi peu ouverte à modifier ses projets, alors que les circonstances ont fortement évolué